



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

RAPPORT N° 466 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 17 NOVEMBRE 2024

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 9 au 16 novembre 2024 et traite des cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins deux (2) personnes ont été assassinées dans les provinces de Gitega et Kirundo et deux (2) autres ont été grièvement blessées dans les provinces de Bubanza et Cibitoke.

Le rapport mentionne également les cas de neuf (9) personnes qui ont été arbitrairement arrêtées et détenues dans les provinces de Gitega et Ruyigi ainsi que celui d'une (1) personne qui a été enlevée par la police dans la province de Cibitoke.

1. Violations du droit à la vie

- Le lundi 11 novembre 2024, dans la matinée, le corps sans vie de Jean de la Paix Amri Uwizeye alias Witonze a été retrouvé dans une route près de sa résidence située sur la colline et zone de Baziro, commune de Gitobe, en province de Kirundo.

Selon des habitants de cette localité, des individus non identifiés se seraient introduits dans la résidence de Jean de la Paix Uwizeye, originaire de la colline de Rurende de la zone de Murore dans la commune de Busoni. Ils l'auraient étranglé et ligoté avant de jeter son corps sur la route, probablement pour brouiller les pistes et entraver une enquête subséquente.

SOS-Torture Burundi appelle à une enquête minutieuse et approfondie pour identifier les auteurs de ce meurtre et les traduire devant la justice afin qu'ils soient punis conformément à la loi.

- Le mardi 12 novembre 2024, dans la matinée, le corps sans vie de Gloriose Ruranditse de 57 ans a été retrouvé dans un caniveau sur la colline de Muremera de la commune de Giheta, en province de Gitega.

Selon des voisins de la victime, le corps de cette femme gisait dans une mare de sang. Les circonstances ainsi que les auteurs de ce meurtre demeurent pour l'instant inconnus.

SOS-Torture Burundi appelle à une enquête pour déterminer les circonstances et identifier les auteurs du crime afin qu'ils soient punis conformément à la loi.

2. Violations du droit à l'intégrité physique

- Le mercredi 13 novembre 2024, dans la matinée, à 6h40, un militaire connu sous le nom de Barutwanayo a grièvement blessé Éric Nshimirimana au niveau des cuisses (voir sa photo ci-dessous) en lui tirant dessus avec son arme de service, une Kalachnikov. L'incident s'est produit alors que victime était en train de couper du fourrage pour son bétail dans un champ situé à proximité du camp militaire de Mudubugu, dans la commune de Gihanga, province de Bubanza.



Selon des témoins oculaires, des habitants de la sous-colline de Mudubugu ont évacué Éric Nshimirimana au centre de santé de Mudubugu avant d'être transféré à l'un des hôpitaux de Bujumbura pour une prise en charge appropriée tandis que le militaire Barutwanayo est retourné au camp sans être inquiété.

Les mêmes sources ont précisé que le mobile de cet acte criminel serait lié au conflit foncier irrésolu qui oppose, depuis 1985, le camp militaire à la population de Mudubugu.

SOS-Torture Burundi appelle à l'arrestation du militaire Barutwanayo pour qu'il soit jugé et puni conformément à la loi et demande au gouvernement de vider ce contentieux foncier qui ne cesse d'endeuiller des familles qui exploitent les terres situées dans le périmètre conflictuel.

- Le vendredi 15 novembre 2024, dans la soirée, vers 19 heures, un homme non identifié a grièvement blessé à coups de machette une femme connue sous le nom de Léonie Nyandwi, âgée de 35 ans, sur la sous-colline de Kibande, colline et zone de Masango, dans la commune de Bukinanyana, province de Cibitoke, au moment où elle rentrait à son domicile de retour d'un marché de cette localité.

Selon des habitants de la localité, Léonie Nyandwi, grièvement blessée au niveau du cou, a été immédiatement évacuée à une structure sanitaire la plus proche pour des soins en urgence pendant que son agresseur a aussitôt pris le large.

SOS-Torture Burundi appelle à une enquête pour identifier l'auteur des lésions corporelles volontaires et le punir conformément à la loi.

3. Violations du droit à la liberté de mouvement : arrestations et détentions arbitraires

- Le dimanche 10 novembre 2024, dans l'après-midi, le commissaire communal de la police dans la commune de Kinyinya de la province de Ruyigi, Mpawenayo Djuma, a arbitrairement arrêté six militants du parti CNL¹ (voir leur photo ci-dessous), aile du député Agathon Rwasa, sur la colline de Musumba, à savoir Jean Marie Ngendahayo (responsable du parti dans la commune de Kinyinya), André Ndereyimana (responsable du parti sur la colline de Musumba), Egide Ngomirakiza, Lazard Sinzotuma, Dieudonné Kwizea et Gracien Gwire, et les a conduits sur des motos au cachot de la police dans cette commune de Kinyinya.



¹ Congrès National pour la Liberté.

Selon des témoins oculaires, des Imbonerakure qui ont alerté le commissaire communal de la police ont accusé sans preuve ces six militants du parti CNL de tenir une réunion illégale.

SOS-Torture Burundi a appris que ces militants du parti ont été transférés le lendemain au cachot du commissariat provincial de la police à Ruyigi avant de comparaître au parquet de cette province mercredi 13 novembre où ils sont détenus depuis ce jour pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et tenue d'une réunion illégale.

L'organisation appelle à une tolérance politique et à la cessation des persécutions envers des militants des partis de l'opposition.

- Depuis le 4 novembre 2024, Pamphile Ngendabanyikwa, Charles Nzobonimpa et Louis Congera, trois frères résidant sur la colline de Mugitega de la commune de Bugenda, en province de Gitega, sont arbitrairement détenus au cachot du commissariat provincial de la police à Gitega.

Selon des membres de leurs familles, un officier de police judiciaire a obligé ces trois hommes à signer un procès-verbal préétabli de reconnaissance d'abandon d'un dossier qu'ils avaient soumis au ministre de la justice et garde des sceaux à la suite d'un jugement injuste qui venait d'être rendu par le tribunal de grande instance de Gitega en rapport avec un conflit foncier.

SOS-Torture Burundi appelle au respect des dispositions du code de procédure pénale en matière de privation de liberté et demande la libération de ces trois personnes détenues illégalement.

4. Cas d'enlèvement ou de disparition forcée

- Le samedi 9 novembre 2024, dans l'après-midi, vers 15 heures, trois hommes en uniformes de la Police Nationale du Burundi (PNB) ont enlevé Christophe Niyimporera alias Kibada de 42 ans et père de six enfants, enseignant à l'ECOFO (Ecole fondamentale) de Gasarabuye située dans la commune de Mabayi de la province de Cibitoke. L'enlèvement a eu lieu alors qu'il prenait un verre de bière dans un bistro appelé « Kumwarangabo ». Les policiers l'ont conduit vers une destination inconnue à bord de leur véhicule camionnette Toyota Hilux double cabine blanche aux vitres teintées et dépourvue de plaque d'immatriculation.

Selon des témoins oculaires, les trois policiers ont fait irruption dans ce bistro et forcé Christophe Niyimporera, résidant sur la colline de Mageyo, zone de Butahana dans la même commune de Mabayi, à monter dans leur véhicule qui a aussitôt démarré en trombe.

SOS-Torture Burundi demande au responsable de la police en province de Cibitoke de révéler le sort de Christophe Niyimporera et de l'endroit où il serait détenu.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.